

25 janvier 2008

Préparation des Entretiens de Valois

Alors que le sujet d'actualité concernait les attentes que pouvaient susciter l'organisation des Entretiens de Valois, Jean-Luc Bernard a jugé plus important de décrire, de manière globale, la situation actuelle du spectacle vivant et plus précisément celle des musiciens. C'est ainsi que la crise de 2003, dite "de l'intermittence", n'est qu'un aspect d'une crise beaucoup plus structurelle. Ses ingrédients principaux sont l'émiettement du travail, le surnombre de postulants aux métiers artistiques, les bas salaires, la crise du disque, l'absence de solution satisfaisante pour le droit d'auteur sur Internet et, enfin, l'habitude prise, notamment par les collectivités, de sous-payer les spectacles qu'elles achètent. C'est une crise financière.

Rencontre de la FNCC avec FO-Spectacle

JEAN-LUC BERNARD
musicien, secrétaire général
du Syndicat national des musiciens FO

« **L'**intermittence est quelque part "un faux problème". Le vrai souci, c'est l'argent. Car pour faire ce que l'on aime, si l'argent manque, la tentation est forte de faire sans. D'où le recours à toute une série de subterfuges pour faire baisser les coûts de production. Je pense que les tutelles ont pris l'habitude d'avoir "autant en mettant moins". Pourtant plus d'emplois et plus de salaires, ce serait pour les Assedics plus de cotisations et moins d'indemnités journalières à verser.

Depuis un certain nombre d'années, on vante les mérites de nos professions et l'on occulte les épreuves qui attendent les postulants. Pour ce qui est des parcours "classiques", la voie est étroite, on travaille régulièrement et l'on est musicien intermittent, on réussit un concours et l'on devient musicien permanent, certains deviennent professeur par vocation, d'autres deviennent professeurs par "défaut", un certain nombre quitte le secteur. FO est attaché à la possibilité d'exercer à la fois les métiers d'interprète et d'enseignant pour les professionnels qui le souhaitent.

C'est bien pire pour les "musiques actuelles" (appellation dont j'ai horreur). On fait miroiter des carrières, or 50% des prétendants ont "disparu" au bout de deux ans. Une constatation : moins il y a de travail comme interprète, plus les formations se multiplient...

Conséquence de la précarisation et de la fragilisation des individus, le mélange des genres (confusion entre les activités d'interprètes, d'animateurs, d'intervenants, de professeurs), encouragé et utilisé par bon nombre de structures et d'employeurs pour des raisons strictement économiques. Cela débouche sur des abus. Les annexes 8 et 10 sont les annexes cinéma spectacle, pas un moyen de financement à bon compte d'autres secteurs d'activité. Notre pays est encore assez riche pour afficher des financements clairs pour la création, la culture, le socio-culturel et le social. »

Acheter les spectacles au prix qu'ils valent. Pour Jean-Luc Bernard, le sous financement de la culture, est « une grosse partie du problème. Les acheteurs – et notamment les collectivités territoriales, grandes consommatrices de spectacles – ont une part de responsabilité décisive dans la précarisation et la désintégration de nos métiers. Ils sous-payent. Quand Etienne Pinte [alors président du Comité de suivi] a parlé de créer un fonds abondé par les collectivités pour les annexes 8 et 10, j'ai dit :

“Vous voulez aider le spectacle vivant, faites d’abord en sorte que les responsables et programmeurs des structures liées aux collectivités achètent les spectacles au prix qu’ils valent !” Aujourd’hui, quand une compagnie ou un groupe envoie un devis, la proposition revient très souvent amputée de moitié... Or il est vital d’acheter un spectacle à sa juste valeur : le prix de la représentation (coût réel du plateau, transports...), plus un amortissement du coût de la production (salaires liés aux répétitions, salaires du personnel administratif, décors costumes...). On pourrait également souhaiter que certains, au moment du choix, s’intéressent à la qualité du spectacle autant qu’à son prix... »

Les professionnels sont en danger. « Autrefois, on ne se bousculait pas pour devenir musicien. Maintenant si. Et ces tout derniers temps, c’est de pire en pire. La précarisation, l’émiettement du travail, la course aux 507 heures entraînent une chute vertigineuse des conditions de travail et du montant des cachets. Depuis les années 80, le montant des cachets n’a pour ainsi dire pas augmenté en ce qui concerne le gré à gré. Aujourd’hui, les répétitions sont parfois payées (un peu plus qu’avant) mais souvent au SMIC.

Il y a maintenant des gens qui se “maintiennent” artificiellement dans des professions où ils ne pourront pas tenir, sauf miracle, faute de bases et de capacités. C’est aux employeurs de faire le travail de régulation et non aux syndicats. Ça me gêne beaucoup d’entendre un représentant des employeurs dire lors d’une réunion pédagogique d’un centre de formation : “Le son est mauvais dans les scènes de musique actuelle”. D’une part cette généralisation est pour le moins fâcheuse, d’autre part personne n’oblige un employeur à embaucher un incompetent...ça me gêne également qu’un employeur, dont la société tourne bien, profite du marasme ambiant pour tirer les salaires vers le bas.

Actuellement, dans les circuits de la musique non commerciale, même ceux qui ont un nom font de moins en moins de concerts. L’heure est grave. »

La prochaine bagarre : les droits d’auteur et les droits voisins. « Il y a déjà des rapprochements entre les producteurs de gros spectacles (notamment de variétés) et les producteurs de disques, qui de plus en plus gèrent ou rachètent des salles de spectacles. C’est ce qu’ils appellent le 360° : avoir la main en exclusivité sur toute activité professionnelle de l’artiste et toute utilisation de son image.

La prochaine bagarre sera sur les droits. Ici, la loi DADVSI a fait très mal, en attendant la DADVSI 2... Comment les artistes, les auteurs et les producteurs vont-ils trouver des revenus sur Internet ? Les principaux distributeurs veulent le copyright, ils veulent être titulaires de tous les droits et développer des nouveaux modèles économiques difficilement compatibles avec une juste rémunération des artistes (mise à disposition à titre quasi gratuit compensée par des recettes publicitaires...).

La licence globale est loin d’être une mauvaise solution. On ne trouve pas tout sur les sites payants et surtout l’émergence de plates-formes innovantes et indépendantes est freinée par les pratiques contractuelles des principaux distributeurs.

Quand on se demande comment financer la culture, on doit se poser la question des droits, de leur gestion et de leur répartition. Des solutions équitables existent. »

L’enseignement artistique et culturel, la sensibilisation et les activités socioculturelles. « Oui, l’accès à l’art et à la culture est vital pour la construction de l’individu. Les actions vers les zones d’éducation prioritaire, les quartiers doivent être développées. La présence des artistes est indispensable. Nous savons que cela peut aussi créer de l’emploi, mais on ne peut pas décréter que tous les artistes, pour avoir le financement de leurs projets, devront passer par la case “actions de proximité”.

Pour ce qui est des orchestres permanents, il est normal que les collectivités veuillent un retour de leur investissement dans le financement des orchestres, notamment par des actions de terrain. FO pense que ce travail pourrait être confié pour la partie animation à des “dumistes” [musiciens intervenant en milieu scolaire] embauchés en CDI.

Quant à la possibilité de faire valoir les heures d’enseignement pour l’accès au régime de l’assurance-chômage des intermittents, FO y est favorable. « Nous sommes pour que la prise en compte de ces heures d’enseignement augmente avec le nombre d’années de présence dans la profession. Avec l’expérience, on a à priori plus de choses à transmettre. De plus cela pourrait compenser certains accidents de carrière. »

Pour autant, Jean-Luc Bernard, sans contester le principe du DNSP d’interprète (diplôme national supérieur professionnel instauré par un décret du 27 novembre 2007), juge qu’il faut veiller à ce que le contenu de ce diplôme soit compatible avec le maintien du niveau de qualité artistique et technique exigé d’un interprète.

« FO regrette que le diplôme de musicien ait été bâti à marche forcée en quatre ou cinq mois. Nous veillerons à ce qu’un équilibre soit trouvé entre l’indispensable volume de travail instrumental et les nécessaires acquisitions en langues, droit, informatique... Nous voulons éviter que les titulaires de ce diplôme n’aient plus le niveau instrumental nécessaire à la réussite des concours. D’autre part, il est hors de question pour nous que ce diplôme devienne à terme l’équivalent d’une carte professionnelle (à laquelle nous sommes opposés).

Il y a une profonde méconnaissance de nos secteurs. Des échanges plus réguliers avec les collectivités seraient de mon point de vue un facteur de développement ».

Compte-rendu établi
par Vincent Rouillon